

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 14 AVRIL 2021 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

Membre(s) du conseil présent(s)

M. Jean-François Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Florian Pelletier,
M. Pascal Bernier, M. Raymond Caron, M. Jean Lacerte.

Membre(s) du conseil absent(s)

Siège no. 3 vacant

Tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Pelletier, maire.
M. Louis Breton, secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 38 avec le mot de bienvenue de
M. Jean-François Pelletier.

AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

2. Constatation de l'avis de convocation

Conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 153), les
membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que
requis.

3. Adoption de l'ordre du jour – 14 avril 2021

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la
présente séance;

ATTENDU QUE les modifications suivantes sont apportées à l'ordre du jour :

- Retrait du point 5 : Demande de permis de vente au parc Havre du souvenir
- Retrait du point 7 : Octroi de contrat pour l'étude sur l'usine d'eau potable
- Retrait du point 9 : Embauche d'un(e) directeur(trice) général(e) / secrétaire-trésorier(ière)
- Retrait du point 10 : Embauche d'un(e) coordonnateur(trice) communautaire
- Modification du point 6 pour : Modification du mandat du comité des travaux publics

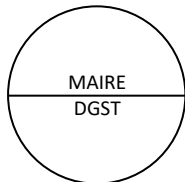
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par
M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

103-04-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour avec les modifications.

GESTION ET ADMINISTRATION

4. Ajustement des échelles salariales

ATTENDU QUE les échelles salariales sont toujours en cours d'analyse;



ATTENDU QUE des contrats sont signés avec tous les employés récemment embauchés, contenant une idée de l'évolution des salaires, conditionnellement à l'adoption de l'échelle salariale;

ATTENDU QUE la municipalité est à l'aise de se rendre jusqu'au salaire indiqué dans le contrat, sans toutefois considérer l'indexation pour l'instant, tant que les nouvelles échelles salariales ne seront pas adoptées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

104-04-2021 QUE la Municipalité de L'Islet ajuste les salaires des employés sous contrat, selon le montant indiqué dans ce dernier.

5. Demande de permis de vente au parc Havre du souvenir

Point retiré.

VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

6. Modification du mandat du comité des travaux publics

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet s'est dotée d'un comité des travaux publics en avril 2019 (Résolution 142-04-2019);

ATTENDU QUE le conseil se questionne sur l'efficacité et l'état du garage municipal;

ATTENDU QUE le garage municipal est construit depuis près de 40 ans;

ATTENDU QUE l'entretien de ce bâtiment a été minimal au cours des dernières années;

ATTENDU QUE des dépenses en équipement sont prévues pour faciliter l'entretien du matériel roulant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

105-04-2021 QUE la Municipalité de L'Islet ajoute au comité des travaux publics le mandat d'évaluer et de juger de l'état du bâtiment et des éléments disponibles pour l'entretien des véhicules.

Composition :

Les élus suivants feront partie du comité : messieurs Jean-Edmond Caouette, Raymond Caron et Pascal Bernier.

Monsieur Raymond Caron agira à titre de président du comité.

Le comité décidera lui-même de son organisation interne et du partage de ses tâches.

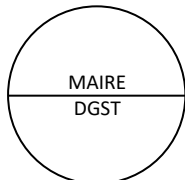
Objectif du comité :

Le comité devra produire un état de la situation actuelle :

1. État général du bâtiment;
2. État des équipements utilisés pour l'entretien.

Suite à la présentation de ces différentes évaluations, le comité devra produire une recommandation pour les points suivants:

1. Proposition pour la modification et/ou l'entretien du bâtiment;
2. Proposition pour l'ajout et le renouvellement des équipements utilisés pour l'entretien;



Précision du mandat :

1. Produire un rapport pour présenter l'état des lieux : État général du bâtiment et état général des équipements d'entretien;
2. Produire des recommandations sur les travaux à faire pour rendre le garage plus efficace pour l'entretien et plus économique en coût d'entretien et d'utilisation;
3. Produire des recommandations sur l'ajout et le renouvellement des équipements d'entretien.

Méthode :

Afin de pouvoir atteindre ces objectifs, le comité fera une visite des lieux et des équipements. Il pourra aussi demander des informations en lien avec les différents coûts liés à l'utilisation du bâtiment:

- Rapport des coûts et factures liés au bâtiment et aux équipements;
- Rapport des entretiens faits à l'interne et à l'externe;
- Rapport des différents budgets prévus pour l'entretien du bâtiment et des équipements.

Cette liste est préliminaire et non limitative. Elle pourra être ajustée au cours du mandat du comité selon leurs compréhensions des différents éléments présentés.

Échéancier et Livrables :

Le premier rapport préliminaire sur l'usure et l'état des équipements de la municipalité, pourra normalement, être présenté à la fin avril 2021. Les recommandations et le rapport final seront présentés au conseil au mois de mai 2021. Suite à cette présentation, le comité validera les questionnements que le conseil pourrait avoir et fera une présentation finale de son rapport par la suite au conseil pour approbation et mise en action.

MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU

7. Octroi de contrat pour l'étude sur l'usine d'eau potable

Point retiré.

PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES

8. Octroi de contrat pour les plans et devis du parc Rocher Panet, puis l'étude d'avant-projet pour le camping Rocher Panet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet procède aux plans et devis du parc Rocher Panet ainsi qu'à l'étude d'avant-projet pour le camping Rocher Panet;

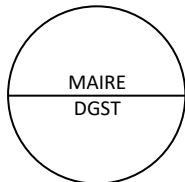
ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres public;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu 1 soumission;

ATTENDU QUE la soumission de TR3E Experts-Conseils inc. est valide et qu'elle est la plus basse pour la somme de 50 500 \$ plus taxes pour les plans et devis de la phase du parc Rocher Panet et pour la somme de 29 000 \$ plus taxes pour l'étude d'avant-projet pour le camping Rocher Panet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

106-04-2021 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat des plans et devis du parc Rocher Panet ainsi que pour l'étude d'avant-projet pour le camping Rocher Panet pour la somme de 79 500 \$ plus taxes à TR3E Experts-Conseils inc.;



QUE la Municipalité de L'Islet enclenche le mandat pour les plans et devis du parc Rocher Panet, mais qu'elle attend pour le mandat de l'étude d'avant-projet du camping Rocher Panet. TR3E Experts-Conseils inc devra attendre le signal de la municipalité pour débiter le mandat de l'étude d'avant-projet.

RESSOURCES HUMAINES

9. Embauche d'un(e) directeur(trice) général(e) / secrétaire-trésorier(ère)

Point retiré.

10. Embauche d'un(e) coordonnateur(trice) communautaire

Point retiré.

DONS, COMMANDITES ET SUBVENTIONS

11. Demande de soutien pour le festival de Guitares en Fête de la Corporation des Arts et de la Culture de L'Islet (CACLI)

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de subvention de la Corporation des Arts et de la Culture de L'Islet;

ATTENDU QUE la demande consiste à appuyer la demande d'aide financière pour le festival « Guitares en fête »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

107-04-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accorde une aide financière de 10 000 \$ pour la tenue du festival « Guitares en fête » pour l'année 2022.

QUESTIONS / RÉPONSES

12. Période de questions / réponses

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge la direction générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Aucune question n'a été posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

13. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 19 h 47 avec la proposition de M. Pascal Bernier.

Louis Breton, secrétaire-trésorier

Jean-François Pelletier, maire